



SALAIRES REMUNERATION A LA PIGE

Presse spécialisée (FNPS)

Le 01 Octobre 2023

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Feuillet de 1500 signes et espaces (hors prime d'ancienneté, CP et 13ème mois)	53,2 €
Indemnité d'appareil photo	52 €

Ce barème a été étendu et s'applique dans toute la presse spécialisée : [arrêté portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des journalistes \(n° 1480\)](#)